



ACD

FICHE DE SYNTHÈSE

**CCN IDCC 1686 - Électronique, audio-visuel,
équipement ménager : commerces et services**



ACD
PAIE

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1686 - ÉLECTRONIQUE, AUDIO-VISUEL, ÉQUIPEMENT MÉNAGER : COMMERCE ET SERVICES

Cette fiche vous accompagne dans la mise en place de la CCN IDCC 1686 - Électronique, audio-visuel, équipement ménager : commerce et services.

■ SOMMAIRE

MISE EN PLACE DE LA CCN ÉLECTRONIQUE, AUDIO-VISUEL, ÉQUIPEMENT MÉNAGER : COMMERCE ET SERVICES...3

Convention collective..... 3

Données conventionnelles..... 4

SPÉCIFICITÉS LIÉES AUX CONTRATS AIDÉS.....5

Contrat de professionnalisation.....5

Contrat d'apprentissage.....6

PRIMES ET INDEMNITÉS.....6

Part variable sur rémunération..... 6

Prime d'ancienneté..... 7

Prime CQP variable sur rémunération Vendeur conseil en téléphonie et/ou électroménager et/ou multimédia..... 8

Prime obtention CQP concepteur de cuisine.....9

CONGÉS SUPPLÉMENTAIRES POUR ANCIENNETÉ.....9

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1686 - ÉLECTRONIQUE, AUDIO-VISUEL, ÉQUIPEMENT MÉNAGER : COMMERCE ET SERVICES

MISE EN PLACE DE LA CCN ÉLECTRONIQUE, AUDIO-VISUEL, ÉQUIPEMENT MÉNAGER : COMMERCE ET SERVICES

Le **paramétrage conventionnel** est essentiel pour déclencher des éléments conventionnels de façon automatisée sur le bulletin de salaire.

Convention collective

La **Convention collective** doit être indiquée depuis le menu **Entreprise** - Niveau **Etablissement**.

COMMERCE ELECTRONIQUE

COMMERCE ELECTRONIQUE

Conventions collectives

+ Ajouter une convention collective

Cliquez sur **Ajouter une convention collective.**

À NOTER

Les données conventionnelles sont automatiquement mises à jour avec les conventions collectives **Lefebvre Dalloz**.

Renseigner le **Code IDCC 1686** ainsi que le **Paramétrage conventionnel**.

Ajouter / Modifier une convention

Code IDCC : 1686 - Convention collective nationale des commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager

Paramétrage conventionnel : Électronique, audio-visuel, équipement ménager : commerces et services

☒ CCN par défaut

Enregistrer Annuler

Cocher **CCN par défaut** si le paramétrage doit s'appliquer à tout nouveau contrat dans l'établissement.

NB : Les paramétrages des entreprises adhérentes n'étant pas encore livrés, seules les **CCN Électronique, audio-visuel, équipement ménager : commerces et services** ainsi qu'**Électronique, audio-visuel, équipement ménager : commerces et services Réparation d'appareils électriques pour le ménage non associé à un magasin de vente** doivent être utilisées (les accords concernant la prévoyance et le maintien de salaire ne s'appliquant pas à ce dernier secteur).

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1686 - ÉLECTRONIQUE, AUDIO-VISUEL, ÉQUIPEMENT MÉNAGER : COMMERCE ET SERVICES

Indiquer ensuite la **Convention collective** ainsi que le **Paramétrage conventionnel** au niveau du **Contrat du salarié** :

Convention collective

Convention collective applicable* : 1686 - Convention collective nationale des commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager

Paramétrage conventionnel : Électronique, audio-visuel, équipement ménager : commerces et services

Libellé de l'emploi* : Vendeuse

Données conventionnelles

Renseigner les **Données conventionnelles** selon les dispositions de la convention collective (menu **Salariés - Contrat du salarié**), pour une gestion conventionnelle automatisée sur le bulletin du salarié (salaire minimum conventionnel, primes, majorations...).

Données conventionnelles

Qualification : Niveau I Coefficient 170

Catégorie : **Indice** : 0

Coefficient : **Coefficient supplé**

Libellé

Unité de mesure de temps de travail

Aucune valeur saisie

Catégorie Professionnelle

Ouvrier

La **Qualification** permet de déclencher le **salaire minimum conventionnel**.

Indiquer la **Catégorie Professionnelle**.

Qualification (données conventionnelles)	Catégorie professionnelle (données conventionnelles)
Employés / Ouvriers	
Niveau I échelon 1 à Niveau III échelon 3	Employé / Ouvrier
Agent de maîtrise	
Niveau IV échelon 1 à Niveau IV échelon 3	Agent de maîtrise
Cadres	
Position I à Position IV	Cadre

Pour chaque **Qualification** est associée une **Catégorie professionnelle**. Elle permet d'alimenter le **Salaire de base** du salarié en fonction de la **Grille de salaire conventionnelle** (lorsque l'onglet **Salaire de base** de la **Fiche salarié** n'est pas modifié par l'utilisateur en vue d'appliquer un salaire contractuel supérieur au minimum conventionnel).

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1686 - ÉLECTRONIQUE, AUDIO-VISUEL, ÉQUIPEMENT MÉNAGER : COMMERCE ET SERVICES

Spécificités liées aux contrats aidés

La **Convention collective** prévoit des dispositions particulières concernant la rémunération des **contrats de professionnalisation** et des **contrats d'apprentissage**. Pour déclencher correctement le taux de rémunération applicable selon le cas, des champs spécifiques sont à compléter dans le **Contrat du salarié**.

☐ Contrat de professionnalisation

Renseigner les champs suivants :

Contrat

N° de contrat* : 00001

☐ Exclusion à la DSN :

Dispositif de politique publique : 61 - Contrat de Professionnalisation

Nature du contrat : 02 - Contrat de travail à durée déterminée de droit privé

Motif de recours :

Niveau de formation de l'individu : 03 - Niveau de formation équivalent au CAP (certificat d'aptitude professionnelle) ou au BEP (brevet d'études professionnelles)

Niveau de diplôme préparé par l'individu : 04 - Formation de niveau du bac (général, technologique ou professionnel), du brevet de technicien (BT) ou du brevet professionnel

Date de début de la formation : 01/09/2023

Date de fin de la formation : 31/08/2025

Indiquer également le **Niveau éducation nationale** dans les **Données conventionnelles**, critère étant aussi indispensable au bon déclenchement du taux de rémunération pour les **contrats de professionnalisation**.

Données conventionnelles

Qualification :

Catégorie :

Indice : 0

Coefficient :

Coefficient supplémentaire : 0

Libellé	Valeur(s)
Unité de mesure de rémunération	Aucune valeur saisie
Catégorie Professionnelle	Aucune valeur saisie
Niveau éducation nationale	Niveau 3 : CAP - BEP

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1686 - ÉLECTRONIQUE, AUDIO-VISUEL, ÉQUIPEMENT MÉNAGER : COMMERCE ET SERVICES

☐ Contrat d'apprentissage

Pour les **contrats d'apprentissage**, le taux de rémunération varie en fonction de l'année d'exécution du contrat. Cette information est prise en compte grâce à la **Date de début de la formation**.

 **Contrat**

N° de contrat* : 00001

☐ Exclusion à la DSN :

Dispositif de politique publique : 64 - Contrat d'apprentissage entreprises artisanales ou de moins de 11 salariés (loi du 3 janvier 1979) ▼

Nature du contrat : 02 - Contrat de travail à durée déterminée de droit privé ▼

Motif de recours : 11 - Formation professionnelle au salarié par la voie de l'apprentissage, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un d... ▼

Niveau de diplôme préparé par l'individu : 03 - Niveau de formation équivalent au CAP (certificat d'aptitude professionnelle) ou au BEP (brevet d'études professionnelles) ▼

Date de début de la formation : 01/12/2023 

Date de fin de la formation : 31/07/2026 

PRIMES ET INDEMNITÉS

☐ Part variable sur rémunération

La **CCN** prévoit la possibilité pour les salariés de percevoir une rémunération comprenant une part variable. Si tel est le cas pour un salarié, sélectionner dans les **Données conventionnelles**, l'option **Avec une partie fixe et une partie variable** au niveau du champ **Unité de mesure de rémunération** :

 **Données conventionnelles**

Qualification : Niveau IV Echelon 2 ▼

Catégorie : ▼ Indice : 0

Coefficient : Coefficient supplémentaire : 0

Libellé	Valeur(s)
Unité de mesure de rémunération	Avec une partie fixe et une partie variable

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1686 - ÉLECTRONIQUE, AUDIO-VISUEL, ÉQUIPEMENT MÉNAGER : COMMERCE ET SERVICES

La rémunération de la part variable est alors à renseigner dans les **Variables à saisir** :

Matricule	Salarié	Libellé de l'emploi		Rémunération part variable
01	CDI TEMPS COMPLET	vendeur	☐	R 350.00

Une fois la variable renseignée puis validée, celle-ci apparaît dans le bulletin :

Explication du bulletin									
Libellé	F	C	E	Base	Salarial		Patronal		Info
					Taux	Montant	Taux	Montant	
Salaire de base				151,67	15,7309	2 385,91			
Part variable						350,00			
Prime d'ancienneté						149,91			i
TOTAL BRUT ET CALCUL PLAFOND						2 885,82			i

Prime d'ancienneté

Article 24 - Bénéficiaires : non-cadres et cadres position I.

La convention collective prévoit une prime d'ancienneté pour les salariés dès qu'ils ont atteint au moins **3 ans** de présence continue dans l'entreprise.

La prime est calculée sur la base du salaire minimum conventionnel correspondant au coefficient hiérarchique du salarié. Toutefois, son montant est plafonné aux mêmes pourcentages appliqués au salaire minimum conventionnel de l'**Échelon 1** du **Niveau IV** (anciennement **Coefficient 250**).

Pour les salariés à **temps partiel**, le calcul de la prime tient compte du temps de travail prévu au contrat, augmenté le cas échéant des **heures complémentaires** réalisées au cours du mois.

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1686 - ÉLECTRONIQUE, AUDIO-VISUEL, ÉQUIPEMENT MÉNAGER : COMMERCE ET SERVICES

Exemple d'un salarié avec 56 mois d'ancienneté et une classification au Niveau IV Échelon 2.

Conformément à la convention, la base de calcul de la prime correspond au salaire minimum conventionnel du Niveau IV Échelon 1, applicable à la date de validité du 1^{er} mai 2025 (14,12 €).

Explication du bulletin									
Libellé	F	C	E	Base	Salarial		Patronal		Info
					Taux	Montant	Taux	Montant	
Salaire de base				151,67	15,7309	2 385,91			
Prime d'ancienneté						149,91			

■ Prime CQP variable sur rémunération Vendeur conseil en téléphonie et/ou électroménager et/ou multimédia

En cas d'obtention d'un **certificat de qualification professionnelle (CQP)**, une prime de **1 500 €** est accordée au salarié et versée en deux fois : **750 €** lors de la délivrance du certificat, puis **750 €** six mois après l'obtention de la certification. Les salariés classés au **Niveau I Échelons 2 et 3** ne sont pas éligibles à cette prime.

Pour que la prime se déclenche sur le bulletin, indiquer **1** dans les **Variables à saisir - Prime CQP vendeur tél/électroménager/multimédia** :

↳ Planning					
↳ Heures					
↳ Variables à saisir					
↳ Éléments ponctuels					
↳ Épargne salariale					
Matricule		Salarié	Libellé de l'emploi	☐	Prime CQP vendeur tél/électroménager/multiméd
CDI TEST		CDI TEST	Employe	☐	R
					1.00

Celle-ci apparaît sur le bulletin :

Cotisations et contributions sociales	Base	Part salarié		Part employeur	
		Taux	Montant	Taux	Montant
Salaire de base	151,67	15,7898	2 394,84		
Prime CQP vendeur tél/élec/mul	1,00	750,0000	750,00		

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1686 - ÉLECTRONIQUE, AUDIO-VISUEL, ÉQUIPEMENT MÉNAGER : COMMERCE ET SERVICES

Prime obtention CQP concepteur de cuisine

En cas d'obtention du **Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)** de **concepteur de cuisine**, le salarié perçoit une prime unique de **750 € brut**, versée au plus tard le mois qui suit la délivrance du certificat. Cette prime s'applique aux salariés classés au minimum au **Niveau III Échelon 2** pour **moins de 5 ans d'ancienneté**, et au **Niveau III Échelon 3** pour ceux ayant **5 ans d'ancienneté ou plus**.

Pour que la prime se déclenche sur le bulletin, indiquer **1** dans les **Variables à saisir - Prime CQP concepteur de cuisine** :

↳ Planning

↳ Heures

↳ **Variables à saisir**

↳ Éléments ponctuels

↳ Épargne salariale

Matricule	Salarié	Libellé de l'emploi	Prime CQP concepteur de cuisine
CDI TEST	CDI TEST	Employe	1

Celle-ci apparaît sur le bulletin :

Cotisations et contributions sociales		Base		Part salarié		Part employeur	
		Taux	Montant	Taux	Montant		
Salaire de base		151,67	13 700,00		2 077,88		
Prime CQP concepteur cuisine		1,00	750,0000		750,00		
TOTAL BRUT ET CALCUL PLAFOND					2 827,88		

CONGÉS SUPPLÉMENTAIRES POUR ANCIENNETÉ

La convention collective prévoit des jours de congés supplémentaires en fonction de l'ancienneté du salarié dans l'entreprise.

Ancienneté	Nombre de jours supplémentaires
15 ans	1 jour
20 ans	3 jours
25 ans	4 jours

Bulletin d'un salarié justifiant de 360 mois d'ancienneté :

Congés							
	Acquis	Acquis CCN	Pris	Pris CCN	Solde	Solde CCN	Jours décomptés
En cours	2,50				2,50		
N	28,00	4,00			28,00	4,00	0,00